

COMMUNE

DE



GRANDFONTAINE

(Jura)

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2016

Le Président de l'assemblée ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. L'assemblée de ce jour a été convoquée selon les dispositions légales en vigueur et aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont désignés scrutateurs, MM Jérôme Coeudevez et Ulrich Henz. Ils sont d'ores et déjà remerciés et sont priés de communiquer le nombre de personnes présentes à la secrétaire au terme de la séance.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 avril 2016

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site Internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée de ce jour et remerciements à son auteur.

3. Budget 2017

- **Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2017 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives**

Le Président cède la parole à la receveuse Isabelle Quiquerez pour la présentation du budget. Ce dernier boucle avec un excédent de charges de Fr. 6'596.-. Quelques précisions sont apportées par Isabelle Quiquerez pour expliquer ce chiffre. Les frais liés à l'informatique sont en augmentation. Au niveau des entretiens extérieurs, une nouvelle tondeuse sera acquise et deux tilleuls qui ont dû être abattus seront remplacés. Des panneaux indicateurs (commune, école, etc.) seront installés. Deux ordinateurs portables de l'école seront renouvelés et il est relevé que le traitement des enseignements a également augmenté. Il est prévu d'assainir les lignes électriques et Internet au bâtiment communal pour un montant de Fr. 30'000.--. Une baisse des impôts ordinaires et les impôts des frontaliers est à prévoir. Une réorganisation de l'enlèvement des déchets était nécessaire. Au niveau de l'épuration, la taxe d'abonnement passera de Fr. 100.- à Fr. 200.- et la consommation du m³ de Fr. 1.- à Fr. 2.-. Il est précisé que cet argent sera utilisé dans le cadre de l'assainissement des conduites souterraines.

Les factures d'eau seront envoyées en juillet pour une meilleure répartition durant l'année. Le présent budget a été accepté par le Conseil communal le 24 novembre dernier avec une quotité d'impôts inchangée de 2.25.

Le Président remercie Isabelle Quiquerez pour cette présentation. M. Jérôme Coeudevez demande si les taxes sur l'eau vont encore augmentées. Patrick Quiquerez répond que par rapport à la Loi sur l'eau, la commune sera obligée d'augmenter encore notamment pour l'épuration car nous sommes encore trop bas.

Serge Chapuis demande ce qu'il en est de la taxe de Fr. 200.- payée par les agriculteurs et indépendants s'agissant de la benne plastique, comment la suite est envisagée et si la taxe va être adaptée étant donné qu'il n'y aura plus que 4 ramassages par année. Yvan Vuillaume lui répond qu'en effet la benne plastique sera retirée de la place des bennes et sera disponible 4 fois par année en même temps que la collecte des encombrants. Il a été discuté de conserver cette taxe avec 4 demi-journées de collecte par an mais sans limite de quantité de plastique. Il se rend bien compte que 4 fois par année c'est peut-être peu mais il était nécessaire de changer notre manière de faire. Nous avons retrouvé beaucoup trop de sacs noirs avec de la nourriture qui dégageait de fortes odeurs, c'est pourquoi le Conseil communal a décidé de retirer cette benne et de faire 4 ramassages par année. Il n'est pas prévu pour le moment d'autres arrangements, mais il s'agit d'une année d'essai.

Mme Séverine Nappes se demande comment c'est possible d'en arriver là avec un responsable des bennes qui est sensé contrôler la place des bennes. Yvan explique que souvent les déchets arrivent en vrac et qu'il est compliqué de voir sur le moment s'il y a des sacs noirs. Yvan précise encore que le Conseil communal voulait, dans un premier temps, supprimer cette benne, la commune n'a aucune obligation de mettre ce service à disposition de ses citoyens. De plus, la taxe de Fr. 200.- est plus qu'avantageuse que si les citoyens devaient descendre directement à Porrentruy ou Courgenay, le prix ne serait pas le même.

Vérène Quiquerez demande si le privé qui trie son plastique peut avoir accès à cette benne. Il lui est répondu par la négative car il s'agit uniquement du plastique agricole et industriel. Le plastique ménager va dans un sac taxé SIDP. Daniel Quiquerez trouve qu'il est dommage de changer de système pour quelques personnes qui ont abusé. Il est prévu, durant les 4 ramassages, la présence du conseiller en charge des déchets et le responsable des déchets pour contrôler ce que les citoyens apportent tant pour la benne plastique que pour les encombrants.

Yvan Vuillaume précise encore que le Conseil communal a décidé d'acheter les bennes pour ne plus être obligé de payer une location par année. De plus, la place des bennes sera ouverte différemment pour permettre aux citoyens d'avoir plus de temps pour y déposer leurs déchets.

Pour les encombrants, nous procéderons de la même manière que le plastique agricole, le ramassage ne se fera plus porte à porte. Les prix proposés par l'entreprise de collecte n'étaient plus avantageux.

Serge Chapuis demande si le Conseil communal a enquêté pour savoir qui avait abusé de la benne plastique. Mme le Maire lui répond par l'affirmative. Serge Chapuis demande si le Conseil communal n'aurait pas pu convoquer les agriculteurs

et les entrepreneurs pour en discuter de vive voix et essayer de trouver d'autres solutions. Yvan Vuillaume lui répond qu'effectivement le Conseil communal aurait pu mais il a décidé de procéder ainsi à titre d'essai dans un premier temps. Serge Chapuis aura des difficultés à stocker son plastique entre les ramassages. Yvan Vuillaume informe que la discussion est toujours ouverte. Pour cette année, cela n'est plus possible car les dates ont été arrêtées. Jérôme Coeudevez demande s'il y aura des heures d'ouverture pour la place des bennes. Il lui est répondu que la place des bennes sera ouverte les mercredis de 15h à 19h et les samedis de 9h à 16h. Yvan Vuillaume précise encore que la commune a pu renégocier le prix du papier et qu'il est passé de Fr. 35.- à 45.-.

Ulrich Henz demande comment cela se passe si un agriculteur ne vient pas à la benne plastique, est-ce qu'il est obligé de payer la taxe de Fr. 200.-. Le Conseil n'est pas d'accord de faire d'exception. Yvan Vuillaume ne peut rien affirmer, il devra contrôler ce qui est stipulé dans le règlement communal et redonnera des nouvelles à Ulrich Henz.

Au terme des discussions, le budget 2017 est accepté à l'unanimité.

4. Prendre connaissance et accepter les modifications du règlement d'organisation de la commune mixte de Grandfontaine

Le président donne la parole à la soussignée pour la lecture des modifications. Il s'agit d'augmenter la compétence financière de l'Assemblée communale et du Conseil communal

Modification de l'article 16, alinéa 1, chiffre 9, du règlement d'organisation.

Ancienne teneur :

9. la participation financière à des entreprises, œuvres d'utilité publique et autres semblables, pour autant que la dépense unique excède Fr. 5'000.- ou que la dépense périodique dépasse Fr. 1'500.-;

Nouvelle teneur :

9. la participation financière à des entreprises, œuvre d'utilité publique et autres semblables, pour autant que la dépense unique excède Fr. 10'000.- ou que la dépense périodique dépasse Fr. 2'500.- ;

Modification de l'article 38, chiffre 13, du règlement d'organisation.

Ancienne teneur :

13. la participation financière à des entreprises, œuvres d'utilité publique et autres semblables, pour autant que la dépense unique ne dépasse pas Fr. 5'000.- ou que la dépense périodique n'excède pas Fr. 1'500.- ;

Nouvelle teneur :

13. la participation financière à des entreprises, œuvres d'utilité publique et autres semblables, pour autant que la dépense unique ne dépasse pas Fr. 10'000.- ou que la dépense périodique n'excède pas Fr. 2'500.-.

Ce point est accepté à l'unanimité par l'assemblée communale.

5. Divers

Le président passe la parole à Mme le Maire pour les communications du Conseil communal.

Mme le Maire informe qu'en 1980, la commune de Grandfontaine comptait 306 habitants et depuis aujourd'hui, nous avons atteints les 400 habitants ! Deux parcelles communales ont été vendues et il en reste encore deux. Il est relevé que cela va devenir difficile avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire de faire un nouveau lotissement. Le hall d'école a été repeint ainsi que les jeux de la place d'école. Une rampe a été posée pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder au bâtiment. La commune alimente depuis peu en eau potable les deux nouveaux poulaillers Quiquerez ainsi que la ferme de Jean-Paul Nappez. Elle profite de cette occasion pour remercier le travail du Syndicat d'améliorations foncières. S'agissant de l'assainissement des conduites souterraines, les travaux devraient débuter vraisemblablement au printemps. Suite à la démission de Bernard Vuillaume pour raisons de santé, le Conseil communal a nommé M. Didier Faivre comme nouveau responsable des déchets. Pour ce qui a trait à la rénovation des fontaines, 80 catalogues ont été envoyés à différentes adresses, des flyers ont été déposés ci et là et un don anonyme de Fr. 5'000.- a été perçu. Des réponses sont encore attendues. Enfin, Mme le Maire remercie toutes les personnes qui ont travaillé de près ou de loin pour la commune et notamment Isabelle et Emilie ainsi que les conseillers communaux. Elle adresse ses meilleurs vœux à toutes et tous pour la nouvelle année.

A son tour, le Président remercie déjà toutes les personnes présentes ce soir et remarque que ce sont toujours les mêmes citoyens qui participent régulièrement aux assemblées et salue leur implication. Aussi en son nom il adresse à toutes et tous ses meilleurs vœux pour la nouvelle année et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

16 personnes étaient présentes et l'assemblée est levée à 20h50.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Emilie Quiquerez